

FORMATION IMMOBILIER · CONFORME LOI ALUR · OUVERTE À TOUS

Syndic de Copropriété : maîtriser la gestion et garantir votre conformité - 42H00

100 % à distance · 42 heures · **Ouverte à tous** : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme professionnels de l'immobilier. Attestation de fin de formation remise à chacun — conforme Loi ALUR pour le renouvellement de la carte professionnelle (CCI).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Formation comptabilisée au titre de l'obligation de formation continue Loi ALUR. À l'issue de la formation, l'apprenant est capable de :

- Actualiser et perfectionner ses connaissances en gestion de copropriété conformément à l'obligation de formation continue Loi ALUR.
- Maîtriser la gestion d'une copropriété (règlement, syndic, assemblée générale) et sa gestion comptable, budgétaire et financière.
- Piloter la rénovation énergétique, les travaux et la responsabilité du syndic, et gérer les conflits.
- Respecter ses obligations Loi ALUR (déontologie, non-discrimination, RGPD) et sécuriser sa pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

Ouverte à tous, sans condition d'exercice : particuliers, personnes en reconversion ou en montée en compétences, comme titulaires de la carte professionnelle (mentions T et/ou G), agents, négociateurs et collaborateurs soumis à l'obligation de formation continue Loi ALUR.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Formation accessible à toute personne intéressée par l'immobilier. Disposer d'un accès internet et d'un navigateur à jour.

DURÉE & FORMAT

42 heures · 100 % à distance (e-learning asynchrone), accessible 7j/7 et 24h/24. Rythme libre. Durée d'accès : **2 ans**.

MODALITÉS & DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne sur formation.popacademy.fr. Accès immédiat à réception du paiement ; pour les **dossiers de financement**, accès au jour de début de formation prévu dans le dossier.

TARIF

299 € · TVA non applicable, art. 261-4-4°a du CGI. Éligible aux **financements** (AGEFICE, FIFPL, OPCO EP, FAFCEA selon statut).

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateforme LMS POP ACADEMY : modules vidéo, supports téléchargeables (PDF), cas pratiques. Test de positionnement initial. Assistance pédagogique par e-mail, chat et téléphone.

ÉVALUATION, SUIVI & SANCTION

Test de positionnement en amont ; quiz à l'issue des modules ; suivi du temps de connexion et de la progression (horodatage, contrôle d'assiduité). À l'issue, chaque apprenant reçoit une **attestation de fin de formation** (heures réalisées par module) ; conforme Loi ALUR, elle est valable pour le renouvellement de la carte professionnelle auprès de la CCI.

ACCESSIBILITÉ — SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : **Theo SUDRE** · theo@popacademy.fr · **05 54 54 40 04**. Étude des adaptations possibles avant l'entrée en formation.

Découvrir la formation →

Programme de la formation

MODULE 01

3H00

La copropriété

- › Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division
- › L'organisation du syndic
- › Le syndicat des copropriétaires et le conseil syndical
- › L'organisation de l'assemblée générale

MODULE 02

1H30

Le bien en copropriété

- › Le règlement de copropriété (RCP) et l'état descriptif de division (EDD)
- › Le PV d'AG et la fiche synthétique
- › Le relevé de charges et les diagnostics obligatoires

MODULE 03

3H30

La gestion comptable et budgétaire de l'immeuble

- › Les clés de répartition des charges
- › L'enregistrement des factures et des appels de fonds
- › Les comptes annuels et la situation financière
- › Le pré-état daté et l'état daté

MODULE 04

5H00

Rénovation énergétique en copropriété

- › La transition énergétique en copropriété
- › Le diagnostic et l'analyse du bâti
- › Le plan pluriannuel de travaux (PPT)
- › Les financements et aides disponibles

MODULE 05

4H00

Gérer les conflits et renforcer la communication

- › La communication avec les copropriétaires
- › La gestion des situations conflictuelles
- › Démocratie et gouvernance en copropriété

MODULE 06

11H00

Finances de la copropriété : prévenir les risques

- › L'audit financier d'une copropriété
- › Les copropriétés déficitaires ou dégradées
- › L'optimisation des contrats et des dépenses

MODULE 07

5H00

Travaux en copropriété : sécuriser les marchés

- › La maîtrise d'ouvrage en copropriété
- › La gestion des sinistres complexes
- › La responsabilité du syndic

MODULE 08

2H00

La déontologie (obligatoire Loi ALUR)

- › Le cadre déontologique de la profession (décret du 28/08/2015)
- › Les dispositions du code de déontologie
- › Transparence, confidentialité et conflits d'intérêts
- › Les obligations envers les clients et les confrères

MODULE 09

2H00

La non-discrimination (obligatoire Loi ALUR)

- › Le cadre légal de la lutte contre les discriminations
- › Les critères de discrimination prohibés
- › Les bonnes pratiques dans l'accès au logement

MODULE 10

2H00

L'IA dans l'immobilier : comprendre les outils

- › Les fondamentaux et l'écosystème de l'IA
- › Les outils qui changent le métier
- › Les opportunités pour la gestion de copropriété

MODULE 11

2H00

Organisez votre activité avec l'IA

- › Structurer son travail avec des assistants IA
- › Projets et automatisations
- › Gagner en productivité au quotidien

MODULE 12

1H00

RGPD — Protection des données personnelles

- › Les principes du RGPD
- › Les droits des personnes concernées
- › Les obligations du professionnel